

RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

RENTREE DES ELEVES DE 1ERE ANNEE – FORME 3

 **Lundi 25 août 2025**

- 8h30 : Accueil autour d'un petit déjeuner.
- 9h15 : Mot de bienvenue de la Direction.
- 9h20 : Différentes activités ludiques et de découvertes seront organisées
- Fin des cours à 16h05

RENTREE DES ELEVES DE FORME 1 ET 2

 **Lundi 25 août 2025**

- 8h30 : Accueil des élèves autour d'un petit déjeuner.
- 9h00 : Mot de bienvenue de la Direction.
9h15 : Différentes activités ludiques seront organisées
- Fin des cours à 16h05

RENTREE DES ELEVES DE FORME 3

 **Mardi 26 août 2025**

- 8h25 : Accueil des élèves de forme 3 – Phase 1 (1^{ère} /A et 2^{ème} /B)
(prise en charge selon l'horaire)
- 10h15 : Accueil des élèves de forme 3 – Phase 2 et Phase 3 (C/D)
(prise en charge selon l'horaire)
- Fin des cours à 16h05

ENTREE ET SORTIE DE L'ETABLISSEMENT

- Elle se fait, pour les élèves piétons, **via le faubourg de Namur**, le matin jusqu'à 9h15, le midi pour les élèves qui ont une autorisation de sortir à midi et à 16h05. En dehors de ces heures, ce sera par le chemin du Malgras.
- Seuls les élèves arrivant avec les transports scolaires et véhicules privés entrent et sortent par le chemin du Malgras (matin et soir uniquement)
- Les élèves arrivant à vélo, en trottinette, en scooter ou en moto, les déposeront à l'extérieur à l'endroit adéquat au chemin du Malgras.
- Interdiction d'accéder à l'école par l'IMP



HORAIRE DES COURS

- Du lundi au vendredi de 8h25 à 16h05 sauf le mercredi de 8h25 à 11h55
- Récréation le matin de 10h05 à 10h15 (**aucune sortie n'est autorisée sous peine de sanction**)
- Temps de midi de 11h55 à 12h45 ou de 12h45 à 13h35 suivant l'horaire des classes

CONGES SCOLAIRES 2025-2026

- Congé d'automne : du lundi 20 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025
- Armistice : le mardi 11 novembre 2025
- Vacances d'hiver : du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
- Congé de détente : du lundi 16 février 2026 au vendredi 27 février 2026
- Lundi de Pâques : le 6 avril 2026
- Vacances de printemps : du lundi 27 avril 2026 au vendredi 8 mai 2026
- Ascension : le jeudi 14 mai 2026
- Pentecôte : le lundi 25 mai 2026
- Début des vacances d'été : le lundi 6 juillet 2026

MATERIEL NECESSAIRE DE BASE

- Trousse avec Bic 4 couleurs, correcteur (Tipp-ex), crayon ordinaire, gomme, taille crayon
- Latte, équerre Aristo, compas
- Classeurs à 2 anneaux (8cm)
- Blocs de feuilles quadrillées
- T-shirt, short et basket de sport
- Du matériel plus spécifique pourra être demandé. Il sera noté dans le journal de classe

TENUE NECESSAIRE POUR LES ATELIERS

- Pour les 1^{ères} années : cuisine : tablier à bavette + autres ateliers : salopette, chaussures de sécurité
- Hôtellerie-alimentation :
 - * Cuisine : tablier cuisine, tee-shirt blanc, chaussures de sécurité (Phase 1 /B) + veste et pantalon de cuisine (Ph2 et Ph3)
- Soudure : pantalon de soudure, veste de soudure, chaussures de sécurité
- Autres ateliers : salopette ou pantalon de travail, chaussures de sécurité

RESTAURANT SCOLAIRE

Les prix pour l'année scolaire 2024-2025 étaient de :
(Une légère augmentation pourrait être appliquée pour 2025-2026)

- Prix du potage : 1 €
- Prix du sandwich garni : 2.5 €
- Prix du repas chaud (potage, plat, dessert) : 3 €
- Petite restauration : prix variable selon le choix

La vente des tickets repas est prévue tous les jours au sein du restaurant à 11h55.

La réservation des sandwiches se fait **obligatoirement** le matin **avant 10h15** à l'accueil pour les F3 (Bâtiment 1) et auprès des éducateurs référents pour les F1 et F2 (Bâtiment 2).

Possibilité de facturation.

REGLES DE VIE

ASSIDUITE ET ABSENCE

- La présence des élèves est OBLIGATOIRE du début à la fin des cours durant toute l'année scolaire.
- L'élève majeur ou les parents de l'élève mineur, sont tenus d'informer l'établissement d'une absence, avant 9 heures.
- Les arrivées tardives sont notées dans le journal de classe par le professeur avant 9h15 et à l'accueil pour une arrivée après 9h15.
- Le retard de plus de 50' ou absence à une période de cours durant la journée est comptabilisé pour une demi-journée d'absence.
- Des dispenses de suivre le cours d'éducation physique peuvent être accordées pour des raisons médicales uniquement (CM obligatoire). L'élève concerné est tenu d'assister au cours et le titulaire du cours peut exiger de lui un rapport écrit ou une tâche pédagogique substitutive qu'il évaluera.
- En cas d'absence, un justificatif valable (CM, attestation médicale) doit être remis à l'éducateur référent le jour du retour à l'école si l'absence n'excède pas 3 jours.
- Un certificat médical doit être envoyé par voie postale ou par mail (dépôt de l'original au retour) si l'absence dépasse les 3 jours.
- Un demi jour d'absence peut être justifié par **1 billet** d'excuse disponible dans le journal de classe.

- !!!! Un billet vaut pour une demi-journée !!!!

- Pour les élèves mineurs :
 - * A partir du 9^{ème} demi-jour d'absence injustifié, le chef d'établissement est dans l'obligation de déclarer ces absences à la DGEO – service du Droit à l'Instruction et une convocation des parents ou responsables est envoyée par recommandé.

- Pour les élèves majeurs :
 - * Signature d'un contrat qui l'engage à respecter le règlement interne de l'école et des institutions provinciales d'enseignement
 - * Suivre assidûment les cours, être présent à tous les cours, avoir son matériel scolaire ainsi que sa tenue vestimentaire pour les cours de pratique professionnelle
 - * Faire preuve de motivation

- * En cas de non-respect de son engagement, l'élève majeur sera convoqué auprès du responsable de la discipline et d'accrochage scolaire
- * Une procédure d'exclusion définitive pourra être entamée en cas de non-respect de ces consignes

SORTIE SUR LE TEMPS DE MIDI

- Autorisée à partir de la phase 2 avec accord des parents ou du responsable pour les mineurs
- Seulement sur présentation de la carte de sortie (en cas d'oubli ou de perte = pas de sortie)
- A partir de 12h05, il ne sera plus possible de quitter l'école.
Le retour se fera à partir de 12h35 **par le Faubourg de Namur uniquement.**
- La Direction se donne le droit de supprimer l'autorisation en cas de comportement inadapté

ECOLE SANS TABAC

- Strictement interdit de fumer** dans l'enceinte de l'établissement (y compris sur la cour de récréation et le parking)
- Interdiction de sortir** de l'école pendant les récréations
- Tout élève qui fume dans l'enceinte de l'école sera sanctionné

BOISSON - ALCOOL - DROGUES

- Interdiction de boire et/ou de manger dans les couloirs et les classes (sauf si consignes particulières)
- Interdiction d'introduire, de détenir ou de consommer des boissons alcoolisées ou énergisantes dans l'enceinte de l'école ou lors d'activités scolaires à l'extérieur
- Interdiction d'introduire, de détenir ou de consommer différentes substances illicites (stupéfiants, soporifiques, psychotropes, ...)

GSM - MATERIEL AUDIO - MULTIMEDIA

- L'utilisation de ceux-ci **n'est plus autorisée dans l'enceinte de l'école** (couloirs, classes, récréations,...)
- Dès l'entrée des bâtiments, ils seront éteints et rangés.
- Interdiction de filmer ou photographier sans autorisation sous peine de **lourdes** sanctions

L'école ne peut être tenue pour responsable en cas de détérioration, perte ou vol de tout appareil

DEPLACEMENT DANS L'ECOLE

- Tous les déplacements doivent se faire à pied dans l'enceinte de l'école
- Les trottinettes, vélos, motos, ... restent sur le parking principal du bâtiment 1 (**prévoir cadenas**)

TENUE VESTIMENTAIRE

- Tenue décente, sans extravagance est demandée sous peine d'être renvoyé au domicile ou à l'étude (sont interdits les crop tops, shorts, tongs, claquettes, ...)
- Interdiction du port de couvre-chef (casquette, bonnet, capuche, durag, bandana, ...) dans les couloirs et les classes à l'exception de l'équipement didactique.

PRINCIPE DE NEUTRALITE

- Interdiction du port de signes ostentatoires religieux ou politiques dans l'enceinte de l'école et en dehors de celle-ci dans le cadre des stages et des activités pédagogiques.

GRATUITE D'ACCES A L'ECOLE

- Le journal de classe, les diplômes, les certificats d'enseignement ou les bulletins scolaires sont fournis gratuitement.
- Un manuel scolaire, un cahier d'exercices ou une revue peut être demandé comme support à un cours. L'école peut vous proposer de l'acheter ou un prêt payant vous sera imposé.

Une participation financière peut être demandée pour des activités organisées durant le temps scolaire dans les cas suivants :

- Les cours de natation (déplacements compris)
- Les activités culturelles et sportives (déplacements compris)
- Les séjours pédagogiques avec nuitée(s) (déplacements compris)
- Le cout du prêt de livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage.

(l'école peut vous demander qu'un vêtement soit d'une couleur précise)